CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 juin 2010

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Tous les Conseillers municipaux sont présents à l'exception de Mme Mouré qui donne procuration à Mme Bonnefon

Le compte-rendu sommaire de cette séance a été affiché le 26 juin 2010 en exécution de l'article L.2121-25 du *CGC*T.

Lecture est faite par M. le Maire du procès-verbal de la séance du 14 Avril 2010 qui est adopté à l'unanimité

1- Camp de tourisme : signature avenants

Le Maire est autorisé à signer deux avenants aux marchés suite aux devis présentés par M. Lavignasse, électricien, d'une somme de 647,10 €, et M. Crouxet, sanitaire, pour 1.001,64 € pour la réalisation de travaux supplémentaires.

2- Subventions 2010

Les subventions suivantes ont été attribuées à l'unanimité :

Comité des fêtes :	4.500 €
Société de chasse :	310 €
Avant-garde Lestelloise XIII :	1.500 €
Ecole de rugby :	500 €
Défi Aquitain :	250 €
Association des parents d'élèves :	1.000 €
Association La Corruda :	750 €
Pompiers de Coarraze :	150 €

3- Bail de la Boulangerie

Le Maire informe l'assemblée que M DECORTE projette de céder son fonds de commerce à la société « La Coarrazienne ».dont il détient 100 % du capital.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

4- Convention Matema (ex Satese)

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention proposée par le Département pour une Missions d'Animation Territoriale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (MATEMA 64) pour une assistance technique pour l'exploitation de la station d'épuration

5- SIVU aménagement des bassins versants du Beez et de l'Ouzoum

Suite à la demande de retrait de la Commune d'Asson, conformément au statut du SIVU les communes adhérentes doivent donner leur avis sur ce départ. A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement à cette demande.

6- Questions diverses

- a) M. le Maire est autorisé à accepter en non-valeurs une facture d'eau (61,93 €) et d'assainissement (52,22 €).
- b) Site Internet : une convention est signée avec M. Stockli pour la somme de 600 € annuels (assistance, mises à jour...)
- c) Dans le cadre des fêtes de Lestelle-Bétharram, le Conseil Municipal retient la proposition de 1.022,60 € du Vélo Club Nayais pour l'organisation de la course cycliste
- d) Un devis complémentaire présenté par la Société Camblong, se chiffrant à 3.467,98 € concernant les travaux de toiture de la Chapelle Notre Dame, est accepté unanimement.
- e) Le Conseil retient l'offre de la formation TARBES ODOS JAZZ pour l'animation de l'inauguration du multiple rural et des logements sociaux prévue le 10 juillet 2010.

Fait à Lestelle-Bétharram, le 25 juin 2010

Le secrétaire de Séance Michel CORSINI Le Maire Jean-Marie BERCHON